

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1111

présenté par  
M. Paris

-----

**ARTICLE 45**

Substituer à l'alinéa 43 les trois alinéas suivants :

« X. – Le deuxième alinéa de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 précitée est ainsi modifié :

« 1° À la première phrase, les mots : « au premier alinéa de » sont remplacés par le mot : « à » ;

« 2° La seconde phrase est supprimée ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.